

**Département des Ressources Humaines  
Service de Développement RH**

SDevRH/JYB/RM/VR N° 2022 - 270

**DECISION**

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

**Vu** le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu** le décret n° 83.1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques ;

**Vu** le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu** l'arrêté du 15 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**DECIDE**

Article unique : Le jury du concours externe de recrutement dans le corps des Techniciens de recherche n°41 BAP G « Technicien-ne en travaux immobiliers » est composé comme suit :

**Président :** M. Fabrice ROCHE-MARIN  
IR1 - Inserm

**Experts :** M. Christophe ICARD  
IR2 - Inserm

Mme Catherine POINCHEVAL  
IEHC - Inserm

**Représentant :** M. Kahled M'BAREK  
IECN - Inserm

**Elue C :** Mme Nathalie LEFORT  
IR1 - Inserm

Fait à Paris, le 22 septembre 2022

Pour le Président-directeur général,

  
Le Directeur des Ressources Humaines,

101, rue de Tolbiac  
75654 Paris cedex 13  
Tél. +33 (0)1 44 23 60 00

Sylvain Bourgoin